

LA MAIN DANS LA MAIN. BUREAU DE DEPOT: 5000 NAMUR. ED- RESP. : ANDREE DEFAUX, RUE PEPIN, 64, 5000 NAMUR. PRIX : 1€. MENSUEL N°332. Avril 2016



SOMMAIRE

- P.2 ANDENNE SE SENTIR EXISTER
 Témoignage d'une militante
- P.3 CINEY-MARCHE-JEMELLE
 L'AGE DE LA PENSION
 Un fameux tournant dans la vie...
- P.4 NAMUR-A LA RECHERCHE D'UN TOIT Témoignage d'une militante
- P.5 NAMUR –
 AUSTÉRITÉ
 L'araignée nous prend dans sa toile
- P.6 NOS DROITS –
 LE CPAS ET LE PIIS
 Un peu d'histoire
- P.7

 NAMUR –
 HORS CADRE
 NOS ÉCLATS DE VOIX
 On échange nos idées et on débat
- P.8 FÉDÉRATION –
 AGENDA ET CA SE PASSE
 Ici et là on se mobilise



LA TRANSPARENCE... ON DIRAIT QUE NOUS SOMMES TRANSPARENTS...

EDITORIAL

On ne nous voit pas, on ne nous entend pas, c'est comme si on n'était pas là. Et quand on nous voit, ou bien qu'on nous entend, c'est pour nous insulter, nous contrôler, nous condamner. Ça, c'est dans la rue, ou bien dans la vie de tous les jours.

Quand on est dans un bureau, ils savent tout de nous. Leur ordinateur leur révèle tout de nous, même ce que nous avons oublié, ou ce que nous voulons oublier. Dans ce cadre-là, nous sommes transparents, parce que déshabillés, tout nus, devant quelqu'un qui nous pose des questions comme pour se moquer, ou bien nous prendre en faute.

Et pourtant, il reste des lieux de rencontre qui nous construisent et nous permettent d'être nous-mêmes. Il y a le regard de ceux qui nous aiment et qui croient en nous dans une intimité pourtant toujours difficile. Enfin, il y a ces lieux associatifs, dans divers mouvements, où le respect et l'écoute sont la règle. Des lieux indépendants de toute forme de pouvoir, où nous pouvons construire une parole commune et une lutte pour un avenir à notre taille. Là, nous gardons notre identité, notre histoire, et notre visage, et nous devenons citoyens d'un monde à construire.

Marc OTJACQUES

Que celui ou celle qui sait lire, lise et PARTAGE ce JOURNAL avec celui ou celle qui n'a pas pu apprendre à LIRE



LA MAIN DANS LA MAIN – N° 332 – AVRIL 2016

ANDENNE

SE SENTIR EXISTER

Une militante nous livre son témoignage

RÉSUMONS

Pendant l'année 2016, nous avons décidé de continuer à réfléchir ensemble sur le thème de la transparence.

A l'occasion de la Journée Mondiale du Refus de la Misère en 2014 et en 2015, nous avons interpellé les parlementaires sur des lois, des réglementations qui augmentent l'insécurité d'existence et la répression des plus pauvres.

A travers des témoignages, nous voulions dénoncer le fait que ces lois poussent un très grand nombre de personnes dans l'inexistence et qu'elles nous rendent transparents.

Pour bien nous faire comprendre, des militants qui ont pris la parole tenaient dans leurs mains un personnage transparent.



Action au Parlement wallon lors de la Journée Mondiale du Refus de la Misère

Dans notre vie, quand a-t-on l'impression d'être transparent?

TÉMOIGNAGE

« Quand j'ai quitté l'école, j'ai voulu chercher du travail et je me suis retrouvée à gauche et à droite. Je ne me suis pas sentie écoutée. C'était dur pour moi. Il y avait des choses que je ne comprenais pas. C'est alors que j'ai compris qu'il fallait que je prenne sur moi. Je n'avais pas le choix.

La première fois quand j'ai travaillé à 21 ans, c'était dans un atelier protégé. Puis, dans un autre et j'ai eu du mal à m'adapter parce que j'étais trop petite. J'avais peur du regard des autres et aussi peur qu'on me juge sur ma taille.

Quand j'allais au Forem, on ne m'écoutait pas. Quand on ne me prenait pas au sérieux, cela me rendait furieuse et alors, je pleurais. Si je ne comprends pas alors je pleure. J'ai peur d'être jugée.

Pendant une très longue période, j'ai vécu dans la rue, je me sentais humiliée. Je me sentais inexistante. J'avais peur du regard des autres. « T'as vu, elle est dehors! » Je me suis retrouvée dehors et LST m'a aidée pour faire des démarches pour trouver un appartement. Je dormais à gauche et à droite chez des amis.

Quand je cherchais un logement, les gens voyaient que je ne savais pas parler et ils ne me comprenaient pas. Je me sentais rabaissée. C'était très dur.

Quand on ne me voyait pas, j'avais envie de crier : « Et oh, je suis là ! » J'avais envie de crier et dire : « Je suis là et écoutezmoi ! ». Mais les personnes ne te voient pas.

Par rapport à mon administrateur de biens : je me sentais toute petite. C'est la première fois que j'avais un administrateur.

Au début, j'avais du mal et je ne me sentais pas entendue. Elle ne me comprenait pas. J'avais du mal au début, je n'avais que peu d'argent par semaine. Je lui demandais un séchoir par exemple. Je ne me sentais pas comprise et pas entendue. Elle estimait à ma place ce qui était utile ou pas pour moi. Et ça, je le vivais très mal. Mais avec le temps, parce qu'elle est venue chez moi, parce qu'on a pu parler et voir ensemble, maintenant je commence tout doucement à avoir confiance.

On est aussi transparent et on ne sait pas quoi dire quand ils savent tout de nous. Au médecin, à la mutuelle, au Forem,... cela ne sert à rien de dire, car ils ont déjà nos parcours, ils connaissent tout de nous. Ils sont devant leurs ordinateurs et ils tapent juste à peine ton nom de famille et ils ont tout depuis ta naissance. Et s'ils connaissent tout de nous, on n'a pas besoin de parler car ils savent déjà tout sur nous.

Mon compagnon m'apporte du bonheur. Je me sens exister. Je peux m'ouvrir plus facilement avec lui. J'étais très timide et je restais dans ma bulle. Il m'a dit de prendre confiance en moi et de parler. Je m'ouvre tout doucement.

A LST, je me sens écoutée. La première fois, j'avais un peu du mal à m'habituer. A chaque fois que je viens, j'ai l'impression qu'on m'écoute. LST, c'est une deuxième famille. J'apprends beaucoup de choses et je me sens exister en participant à divers ateliers ou lieux de réflexion; même si je ne comprends pas, des personnes m'aident et je trouve que c'est bien qu'on soit uni. Au début, j'avais du mal et je pleurais et je croyais que je n'étais pas comprise. Maintenant, ça va mieux et quand je ne comprends pas, j'ose le dire. »

Une militante



L'AGE DE LA PENSION

CINEY-MARCHE-JEMELLE

Un fameux tournant dans la vie...

J'AI L'ÂGE!

J'aurai 65 ans au mois d'octobre. Je vais donc être pensionné.

Comme on dit: « ça n'arrive pas qu'aux autres », on finit tous par y passer!

En ce qui me concerne la perspective de ce nouveau statut a provoqué de nombreuses questions et une grande inquiétude.

J'avais envie de raconter dans le journal mon expérience. Expliquer les démarches que j'ai faites et les informations que j'ai obtenues. Pour que ça puisse aussi servir à d'autres.

PREMIERS CONTACTS

Il y a déjà quelques années, j'ai reçu les premiers papiers concernant ma pension.

Il s'agissait du « relevé de carrière ». C'est un récapitulatif qui reprend année par année les contrats de travail, la durée de chaque contrat, le salaire perçu... Ce récapitulatif indique aussi les périodes de chômage, de maladie...

A l'époque, j'ai été me renseigner au syndicat pour savoir ce que je devais faire comme démarches. A la FGTB, ils ont regardé mes papiers et ils m'ont conseillé de rester sur le chômage jusqu'à mes 65 ans.

INQUIÉTUDE

En octobre 2015, j'ai reçu un courrier de la commune de Rochefort pour m'avertir que je serais pensionné en octobre 2016.

Dans ce courrier on m'informait aussi qu'un employé de la commune allait venir chez moi pour m'expliquer comment ça allait se passer.

Tout de suite je me suis mis à paniquer. Les questions se bousculaient dans ma tête : Est-ce que j'allais m'y retrouver dans les démarches à faire ?

Est-ce que j'allais comprendre les papiers à remplir ?

Et puis surtout est-ce qu'il n'y aurait pas de complications administratives qui me mettraient sans revenus pendant plusieurs mois ?

Je n'arrêtais pas de penser: « Si l'Onem arrête de me verser le chômage mais que l'Office des pensions ne commence à me payer que 3 mois plus tard, comment je ferai pour payer mon loyer, mes charges, pour manger...? ».

On en a discuté plusieurs fois à la permanence à Jemelle*. C'est important. Ça fait du bien de parler avec d'autres quand on a des problèmes ou des tracas.

Ces quatre mois avant que l'employé de la commune ne vienne à la maison, ça a été une longue attente pour moi!

PAS DE PANIQUE!

Il y a quelques semaines, on sonne à la porte. Je me retrouve nez à nez avec un homme que je ne connais pas, entouré de 2 policiers! Nouvelle frayeur, qu'est-ce qui se passe, qu'estce que j'ai fait?

J'ai pris peur pour rien. L'employé de la commune m'a expliqué qu'il doit se présenter chez les futurs pensionnés avec la police parce qu'il s'est fait agresser par un homme mécontent de n'avoir droit qu'à une petite pension!

Il m'a ensuite donné les différentes informations sur ma pension et il a répondu à mes questions.

Le conseil que je peux donner, c'est de ne pas paniquer, mais de ne pas laisser traîner les papiers qui arrivent. De se renseigner le plus vite possible pour éviter les retards et les complications administratives.

Trois semaines plus tard, j'ai reçu les papiers de la Tour du Midi pour me confirmer ces informations et pour que je leur envoie sans traîner mon numéro de compte en banque.

AUJOURD'HUI

Je me sens rassuré. Les démarches sont faites.

Je sais maintenant comment va se passer ce changement dans ma vie : quand je commencerai à toucher ma pension, combien je vais toucher... Je sais aussi qu'il y a des différences entre le statut de chômeur et de pensionné.

Au niveau du montant, il y aura peu de différences entre les allocations de chômage et la pension. C'est pas Byzance mais il faudra bien que je continue à me débrouiller avec ces revenus-là!

PENSION DE PAUVRE

Quand je regarde en arrière, je peux dire que j'en ai abattu du boulot dans ma vie! J'ai fait un peu de tout: j'ai travaillé dans la chocolaterie, l'imprimerie, les chaussures, en usine, dans le bâtiment, comme balayeur, comme gardien de nuit, à l'armée...

J'ai souvent dû travailler comme intérimaire. Et quand je me suis retrouvé au chômage, j'ai dû travailler en ALF

Dans les années 60, je ne gagnais pas grand-chose de l'heure, alors pour pouvoir vivre je travaillais à pause, je faisais 6-2 dans une usine et 2-10 dans une autre. J'en ai fait des heures supplémentaires.

Finalement j'ai travaillé comme un con pour n'avoir quand même qu'une petite pension...

Ce que je tire comme conclusion, c'est que les plus pauvres ont toujours dû beaucoup travailler pour pouvoir s'en sortir et en fin de course ils n'ont quand même droit qu'à une pension de pauvre!

Michel Gérard

*Nous nous réunissons tous les mardis de 9h à 11h, dans un local situé au Parc Mottet au centre de lemelle

NAMUR

A LA RECHERCHE D'UN TOIT

Entre un logement, la rue et un toit

J'ai déménagé au mois d'octobre pour un appartement plus spacieux que mon petit studio de Namur. Ce logement se trouve en dehors de la ville, en pleine campagne.

Depuis le début, j'ai des problèmes de chauffage, la propriétaire ne fait rien depuis plusieurs semaines.

Je me suis renseignée à Namur à la Région wallonne pour savoir si je pouvais casser mon bail et quels étaient mes droits en tant que locataire. Cela a pris plus d'un mois pour être renseignée. On avait même perdu mes documents. On a adressé un recommandé à ma propriétaire en lui disant que pour 480 Euros il était normal que je puisse bénéficier du chauffage.

Un employé du service ADEL est venu prendre les mesures de mon appartement et a constaté que je n'avais pas de chauffage cela se passait au mois de novembre, et au mois de février il n'y avait toujours pas de chauffage. Combien de temps allait-on me laisser sans chauffage. Cette année pour ne pas avoir froid, j'ai dû aller me réfugier à Namur chez des connaissances qui bien sûr ne le font pas pour rien. La seule chose qui me restait : Hibernatus.

Je paie 435 euros de loyer plus 20 euros de connexion tv et internet et je n'ai pas d'ordinateur, 25 euros pour un chauffage inexistant avec le montant du R.I.S isolé soit 833,61 euros. Le bail prend fin au 30 septembre 2016.

Que vais-je encore pouvoir louer et surtout je n'ai plus de réserve d'argent pour le déménagement. Que faire, That the question ???



Au mois de mars pour couronner le tout, la personne mandatée pour la prime ADEL, me demande le contrat de conformité de l'installation électrique.

Depuis que ma propriétaire a reçu le recommandé tout a bien sûr encore empiré. Lorsque je fais ma lessive je ne pouvais pas employer de l'adoucissant Soupline et surtout mon linge doit sécher dehors en plein hiver. Je suis fumeuse et je dois fumer sur ma terrasse.

Actuellement, depuis les vacances de Pâques comme j'ai droit à une parcelle de terrain cultivable je peux l'entretenir. Malheureusement je ne peux pas planter ce que je veux. Je n'ai plus de vie pour être soi-disant mieux. J'ai de nouveau des problèmes de santé et je suis à bout de nerfs.

Depuis le mois de février 2 assistantes sociales du CPAS sont venues chez moi, l'une qui s'occupe du service aide au logement et l'autre du service énergie qui m'avait laissé un calorimètre pour relever le taux de température dans mon logement. Malheureusement pour moi il n'a pas fonctionné.

Heureusement, l'assistante sociale a pris des photos et a constaté que mon logement n'était pas isolé correctement. J'ai eu très froid au mois de février, j'ai même dû prendre un couteau pour pouvoir sortir de chez moi parce que ma porte était congelée. Il n'était pas possible de sortir par les fenêtres vu que j'habite au 1^{er}. Que va-t-il m'arriver encore, je vais à nouveau me retrouver à la rue à 55 ans si je ne trouve pas de logement d'ici le mois d'octobre.

Je pense que je n'aurais plus la force de revivre un come- back en tant SDF. En fait depuis les 5 années que je suis de retour à Namur. J'ai dû passer par une maison d'accueil, puis un studio de transit. Ensuite, un studio à 500 euros.

J'ai fait ma 1^{ère} demande de logements sociaux en 2002 lorsque j'avais mes enfants auprès de moi. Maintenant étant toute seule je ne suis plus prioritaire. Par contre, je suis inscrite sur une liste d'attente partout sur Namur.

A ce tarif-là je me demande si je ne ferais pas mieux de me prendre directement une concession et en fait non car comme je suis bénéficiaire du CPAS Je serais enterrée en tant qu'indigente au cimetière de Belgrade......

Une militante

LA MAIN DANS LA MAIN – N° 332 – AVRIL 2016





QUI NOUS EMPRISONNE

Dans sa toile LENTEMENT SÛREMENT

DEPUIS PLUSIEURS MOIS, NOUS SOMMES PLUSIEURS À NOUS RÉUNIR POUR QUE LA VITRINE DE LST INTERPELLE SUR CE QUE NOUS VIVONS.

Comment représenter ce que nous vivons continuellement par rapport à toutes ces mesures, ces lois qui décident à nos dépens ? Comment dire cet enfermement que nous ressentons ? Ce peu de liberté ? Cet écrasement ?

Une araignée.

Une araignée qui tisse sa toile, lentement. Sûrement. Une toile solide. Qu'on voit à peine au premier abord.

Une toile à travers laquelle nous, les petites gens, nous ne passons pas. Ce sont « les gros » qui peuvent jouer avec la toile d'araignée, s'en moquer, la déplacer, la consolider, l'agrandir ...

Nous, nous nous faisons bouffer. Avec le peu que nous avons.

Comment redire les mesures d'exclusion du chômage, les exigences, contrats et autres du CPAS, le prix et les conditions des soins de santé, les difficultés à se nourrir jusqu'à la fin du mois ?

Redire l'accumulation de démarches administratives, cette recherche incessante de logement adéquat à prix abordable, ...

Que reste-t-il des droits pour les personnes dont les revenus sont si dérisoires ? Quelle place laisse-t-on pour les jeunes ? Que de stress pour les personnes à la rue ? Pour les parents qui veulent voir, revoir et être avec leurs enfants ? Pour les familles qui veulent se faire défendre en justice par un avocat qui croit en elles ? Que d'insécurités d'existence pour tant de personnes. Si vous n'avez pas un salaire suffisant, si vous cumulez toutes les difficultés, vous n'êtes rien.

Juste happé par la toile d'araignée.

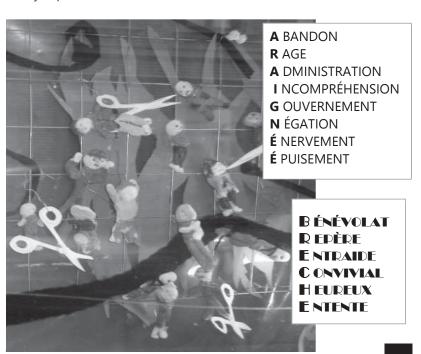
Pourtant, si on se met ensemble, **on peut faire une brèche**.

Alors faisons-là.
Rassemblons-nous. Continuons à analyser les lois, à faire appel à des connaissances pour nous les expliquer, à nous y opposer, à créer une jurisprudence, à dénoncer....

Ne restons pas transparents. Montronsnous. Revendiquons nos droits.

Battons-nous, ne baissons pas les bras.

Si ce n'est pas pour nous, ce sera pour l'autre. Et pour nos enfants.





NOS DROITS

LE CPAS ET LE PIIS

Un PIIS obligatoire pour tout bénéficiaire du revenu d'intégration ? De quoi s'agit-il ?

Le ministre de l'intégration sociale Willy BORSUS annonce que dès le 1^{er} septembre 2016, toute personne bénéficiaire du RIS devra signer un PIIS (projet individualisé d'intégration sociale) avec le CPAS.

Il s'agit, à l'heure actuelle, d'un avant-projet de loi, qui n'est donc pas encore voté au Parlement. On verra si cette réforme aboutira à un changement de la loi du 26 mai 2002 sur le revenu d'intégration.

Quel est le régime actuellement en vigueur ? Quelles sont les modifications annoncées ?

Un peu d'histoire

En 1974, la loi crée le minimex pour minimum de moyens d'existence. Il s'agissait d'un droit individuel assurant un **revenu vital minimum** à toute personne qui ne pouvait disposer d'autres sources de revenu (soit un salaire, soit un revenu de remplacement comme les allocations de chômage, de mutuelle, pour personne handicapée, ou une pension de retraite).

Les conditions d'octroi étaient essentiellement **objectives** : être majeur, être belge (ou appartenir à quelques catégories d'étrangers bien définies), ne pas disposer déjà de revenus au moins égaux au montant du minimex, faire valoir, si c'était possible, un droit à une pension alimentaire à charge des membres proches de la famille.

La vérification de ces conditions objectives ne donnait pas lieu à de grandes difficultés.

Dès la loi du 7 août 1974, le minimex était également subordonné à une condition de « **disposition au travail** ».

Il s'agissait de s'assurer que le bénéficiaire du minimex restait prêt à travailler, c'est-à-dire à trouver une autre source de revenu que le CPAS.

Cette obligation de disposition au travail pour les bénéficiaires des systèmes d'assistance évidemment pas neuve : depuis toujours, nos sociétés estiment devoir venir en aide aux personnes sans revenu, mais, en contrepartie, la personne aidée doit faire ce qui est possible pour « se sortir de sa condition » (selon cette vieille et laide expression...), devenir financièrement autonome, et ne plus avoir besoin de l'aide sociale publique.

A l'origine, la disposition au travail était essentiellement vue comme une bonne volonté de principe à travailler, ou supposait à tout le moins de ne pas refuser d'accepter un emploi.

Toutefois, et dès l'origine, il n'a jamais été considéré que le bénéficiaire du minimex pourrait rester « passivement à charge » du CPAS (autre vilaine expression souvent entendue...). Le CPAS pouvait, éventuellement, inviter l'intéressé à chercher du travail, suivre une formation, s'inscrire à des cours de remise à niveau, s'inscrire au FOREm, travailler en ALE, ou même reprendre des études.

Le contrat d'intégration sociale

En 1993, la loi du minimex est modifiée par la loi du 12 janvier 1993 « contenant un programme d'urgence pour une société plus solidaire ». Cet intitulé était tout un programme à lui tout seul!

Concrètement, la loi a été complétée par la possibilité pour le CPAS d'imposer au bénéficiaire du minimex la signature d'un contrat d'intégration sociale. Il s'agissait de concrétiser la condition de disposition au travail, en prévoyant les engagements et démarches effectives à réaliser par le bénéficiaire du minimex, le tout sous peine de sanction.

L'air de rien, cette nouveauté ajoutée en 1993 a profondément modifié l'accès au droit au minimex.

A côté des conditions d'octroi objectives (l'âge, la nationalité, l'insuffisance des revenus), on ajoutait désormais une condition subjective, qui serait imposée par le CPAS à telle personne ou telle autre, et dont le contenu serait individualisé. Le CPAS pouvait décider que tel bénéficiaire du minimex devrait signer un contrat d'intégration sociale et pas tel autre. Les engagements et démarches concrètes imposées dans le contrat seraient définies de manière personnalisée, et donc différente d'une personne à l'autre.

À suivre

LA MAIN DANS LA MAIN - N° 332 - AVRIL 2016



NAMUR



lci, c'est accessible à tous et on développe des solidarités.

lci, je peux y faire ce que je n'ai pas pu faire quand j'étais enfant.

Ici je m'évade et j'oublie le reste.

Hors cadre



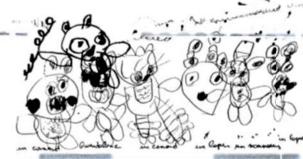


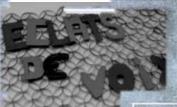
Nos « éclats de voix »



J'ai fait un attrape rêves pour LST, pour nos réunions, pour tous les amis... et puis aussi pour tous ceux qui cherchent un logement.

lci, on échange des idées et on débat.





lci, je peux y faire ce que j'ai dans la tête.

Nous sommes heureux de vous

Nous sommes heureux de vous

accueillir dans notre exposition « Eclats de voix ».

accueillir dans notre exposés ont été réalisés dans nos ateliers

Tous les travaux exposés ont été réalisés dans nos ateliers

Tous les travaux exposés ont été réalisés dans nos ateliers

Tous les travaux exposés ont été réalisés dans nos ateliers

en 2015 et début 2016.

Peindre, dessiner, assembler, coudre, écrire sont autant de

Peindre, de prendre que l'on pense, de prendre la manières d'exprimer ce que l'on pense, c'est prendre la manières d'exprimer regard différent sur ce qu'on vit.

recul, de poser un regard différent sur ce qu'on vit.

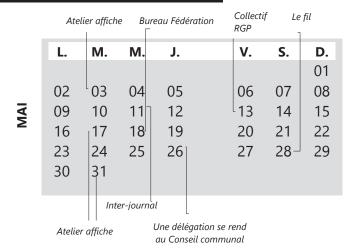
Ensuite exposer, c'est oser s'afficher, c'est prendre exposer, c'est laisser voir ensuite exposer exposer en exposer en exposer en exposer en exposer en exposer exposer en exposer en exposer exposer

C'est important de dire qui on est, de se battre pour vivre décemment. Si ce n'est pas pour nous, ce sera pour l'autre. Et pour nos enfants. THE SECTION



LA MAIN DANS LA MAIN – N° 332 -AVRIL 2016

CA SE PASSE



ET SURTOUT...

LES CAVES : A Namur, les mardis mai 10 et 24. A Andenne, les mardis mai 03, 17 et 31. A Noiseux, le lundi 23 mai. A Binche le vendredi.

LE GROUPE DES jeunes d'Andenne se retrouve tous les jeudis de 18H45 à 20H45

L'ATELIER: à Andenne et à Namur les vendredis. **L'ATELIER LE FIL** reprend son rythme. L'atelier vitrine aura lieu tous les lundis.

LES PERMANENCES : le lundi et le jeudi à Andenne, le lundi et le jeudi à Namur. Le mardi à Jemelle. Le vendredi après-midi à Fontaine.

LE GROUPE DU SUIVI DU RAPPORT GÉNÉRAL SUR LA PAUVRETÉ se voit tous les mercredis

Nous sommes également présents tous les mercredis aux Balances et à Peu d'Eau en **BIBLIOTHÈQUE DE RUE** avec les enfants.

ANDENNE

LST Andenne asbl et la Brocante de l'Ascension

Notre Centre d'Expression et de Créativité y proposera l'intégralité des chapeaux, accessoires et diverses œuvres que nous avons déjà réalisés.

Nous serions très heureux que vous puissiez venir découvrir, essayer et pourquoi ne pas... emporter une de nos réalisations. Vous soutiendrez ainsi les projets de notre asbl.

ATTENTION!

EXCEPTIONNELLEMENT CETTE ANNÉE, NOUS EXPOSONS DANS NOS LOCAUX, RUE D'HORSEILLES 26 (DE 8H00 À 18H00) : JEUDI 05 MAI 2016

Au plaisir de vous v accueillir... Venez nombreux!

PETITE NOUVELLE

Le groupe des jeunes d'Andenne s'est lancé dans un nouveau projet sur lequel ils réfléchissent depuis quelques mois. Il s'agit de la création d'une pièce de théâtre avec Bruno Hesbois de la compagnie Buissonnière.

Une grande aventure donc pour les jeunes qui se lancent un nouveau défi et vont découvrir les coulisses du théâtre. À suivre...

« LA MAIN DANS LA MAIN »

LE QUART MONDE EN MOUVEMENT

ONT PARTICIPÉ À CE NUMERO

D'Andenne : l'équipe d'actualités andennaises

De Ciney-Marche-Jemelle :

Chantal, Fabien, Véronique

De Namur : Andrée, Cécile, Philippe et l'équipe de rédaction et d'envoi

NOS ADRESSES DE CONTACT

A ANDENNE:

L.S.T Andenne asbl - Tél.: 085/ 84.48.22 Rue d'Horseilles, 26 – 53000 Andenne andenne@mouvement-lst.org

A CINEY-MARCHE:

L.S.T Ciney-Marche - Tél.: 0476/862726 Route de France, 5 - 5377 Baillonville ciney-marche@mouvement-lst.org

PROVINCE DU HAINAUT:

Fabien Lardinois

Rue de l'Esclopperie, 1-7040 Quévy-le-Grand Tél : 065/88.59.50 – 0479/28.90.57 hainaut@mouvement-lst.org

A NAMUR:

L.S.T Namur - Tél.: 081/22.15.12 Rue Pépin, 27 - 5000 Namur namur@mouvement-lst.org

A TUBIZE:

Claire Goethals - Tél.: 067/64.89.65 Rue du Centre, 19 – 1460 Virginal tubize@mouvement-lst.org

POUR PLUS D'INFORMATIONS

RETROUVEZ-NOUS SUR:

www.mouvement-lst.org

ABONNEMENT

Abonnement de soutien fixé à 15 euros/an

Cpte: IBAN BE67 0013 3858 9387 de la Fédération Luttes Solidarités Travail 27 rue Pépin – 5000 Namur

Tous les dons de plus 40 euros sont déductibles des impôts. Montant à verser sur le compte IBAN BE 23 2500 0830 3891. BIC: GEBABEBB. De Caritas Secours Francophone (Délégation de Namur- Luxembourg), avec comme mention: Projet n° 05/65 (LST) ou projet n° 178 Communication: 732501 (LST Andenne).

AVEC LE SOUTIEN

De la Fédération Wallonie Bruxelles (Ministère de la Culture et des Affaires Sociales) et de la Région wallonne (Direction générale de l'économie et de l'emploi)

CHERS LECTEURS, N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER. NOUS ATTENDONS VOS REMARQUES, VOS ARTICLES, UN PETIT COUP DE FIL... BONNE LECTURE!